

# Politique de confidentialité

PH/APPH/CFP/Politique de confidentialité/V1/2022

## Partie 1 : généralités

**Le responsable du traitement est le Collège provincial**, situé à la rue verte, 13 à 7000 Mons; Il détermine seul, les finalités et les moyens du traitement de ces données à caractère personnel ainsi que les modalités de délégation.

La présente politique décrit la manière dont la Province de Hainaut traite les données à caractère personnel vous concernant et quels sont vos droits en la matière.

Pour accomplir ses missions, la Province de Hainaut est tenue de traiter vos données à caractère personnel conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

La Province de Hainaut veille à traiter vos données à caractère personnel notamment en respectant les principes suivants :

- Vos données à caractère personnel sont traitées de manière licite, loyale et transparente (**licéité, loyauté, transparence**).
- Vos données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités (**limitation des finalités**).
- Vos données à caractère personnel sont conservées de manière adéquate, pertinente et sont limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (**minimisation des données**).
- Vos données à caractère personnel sont exactes, tenues à jour et toutes les mesures raisonnables sont prises pour y remédier quand cela est prévu eu égard aux finalités et fondement du traitement (**exactitude**).

### **Les concepts suivants sont utilisés dans ce règlement :**

– **données à caractère personnel** : « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale »;

- **traitement** : « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction »

-**responsable du traitement** : « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent

être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre »

**-sous-traitant** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement;

## Sécurité et confidentialité des données

La Province de Hainaut met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, répondre aux exigences réglementaires et protéger les droits et les données des personnes concernées dès la conception des opérations de traitement.

Par ailleurs, la Province de Hainaut impose contractuellement le même niveau de protection des données à caractère personnel à ses sous-traitants (prestataires, fournisseurs, etc.).

## Exercice des droits

La personne concernée dont les données à caractère personnel sont traitées par la Province de Hainaut bénéficie d'une série de droits qui lui permettent de ne pas rester totalement passive par rapport à l'utilisation qui est faite de ses données. L'ensemble de ces droits, leurs modalités d'exercice, et les éventuelles restrictions qui peuvent y être apportées sont consacrés par les articles 12 et suivants du RGPD.

### **Ceux-ci sont :**

- **Accéder aux données à caractère personnel** traitées par la Province de Hainaut (Service .....);  
Elle peut obtenir une réponse à plusieurs questions concernant le traitement des données.
- **Recevoir une copie** des données à caractère personnel qui sont traitées.
- **Demander de corriger** des données incomplètes ou incorrectes ;
- **Demander de faire effacer** des données personnelles le concernant ;
- **Obtenir une limitation du traitement ;**
- **Ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé ;**
- **Retirer son consentement** à traiter ses données **à tout moment**, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.
- **S'opposer** au traitement de ses données à caractère personnel dans les cas prévus par la loi ou une autre réglementation

La personne concernée peut exercer ces droits en la matière, conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, par courrier postal signé à l'attention de la Province de Hainaut, service de protection des données, Avenue de Gaulle 102, 7000 Mons **ou** par mail à l'adresse suivante : [info.dpo@hainaut.be](mailto:info.dpo@hainaut.be).

Cette demande d'exercice des droits doit être accompagnée de toute pièce justifiant de l'identité de la personne (copie recto de la carte d'identité, etc).

## Délégué à la protection des données (DPO)

La DPO est joignable :

- par lettre adressée au **service protection des données, avenue Général de Gaulle, 102 à 7000 MONS** ;
- par e-mail à l'adresse électronique suivante : **[info.dpo@hainaut.be](mailto:info.dpo@hainaut.be)** ;

La personne concernée peut le contacter pour obtenir davantage d'informations ou si elle souhaite faire valoir ses droits relatifs à la protection des données personnelles traitées par le

responsable du traitement.

## Voies de recours

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, la personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données si elle considère que ses droits ne sont pas respectés ou qu'un traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du Règlement général sur la protection des données.

Pour introduire une réclamation, adressez une demande à l'adresse suivante :

Autorité de protection des données

Rue de la Presse 35

1000 Bruxelles

E-mail : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

## Mise à jour de la politique en matière de protection de la vie privée

La présente politique est susceptible de faire l'objet d'éventuelles mises à jour. Il est dès lors demandé de la relire épisodiquement afin d'en être informé(e). La politique mise à jour sera toujours conforme au Règlement général sur la protection des données.

## Partie 2 : Politique concrète pour la protection des données à caractère personnel

PH/APPH/CFP/Politique de confidentialité/V1/2022

La personne concernée a droit aux informations suivantes sur le traitement de ses données à caractère personnel.

### **Finalité(s) du traitement de données à caractère personnel**

**Organisation des formations** continuées, fonctionnelles à destination des membres du personnel opérationnel et du cadre administratif et logistique (CaLog) de la Police intégrée ainsi que des formations spécifiques pour le personnel des institutions œuvrant dans le domaine de la sécurité dans les secteurs public et parapublic.

Inclus - le suivi des apprenants : traitement des inscriptions, convocation, vérification des présences, stages et évaluations certificatives si prévus, transmission des résultats à Direction de la Formation (DRP) de la Police Intégrée et délivrance des brevets/attestations de suivi.

- la gestion administrative des chargés de cours : sélection sur base des titres et mérites et convocation.

### **Le responsable du traitement**

-Police Fédérale intégrée pour les formations fonctionnelles et continuées  
-Commanditaires : institutions œuvrant dans le domaine de la sécurité dans les secteurs public et parapublic (SPF, SPW, Shape...) pour les formations spécifiques (sur mesure)

### **Sous-traitant**

Collège provincial du Hainaut /Direction de l'Académie Provinciale de Police du Hainaut

### **Catégorie(s) de personnes concernées**

- Agents provinciaux
- Elèves, étudiants, stagiaires : personnes suivant des formations (Membres du personnel opérationnel ou membres du cadre administratif et logistique (CaLog) de la police intégrée, membres du personnel des institutions œuvrant dans le domaine de la sécurité dans les secteurs public et parapublic, agents communaux
- Formateurs, collaborateurs occasionnels
- Contacts professionnels : sous-traitants (Centre Prévention suicide...), membres externes pour les commissions d'examen (experts dans le domaine de la sécurité, membres des zones de police, etc.)

## **Catégorie(s) de données à caractère personnel traitées**

**Connexion avec la Police Fédérale (intégrée) via l'Application informatique policière GaLop-Lite** (validation des prestations des chargés de cours pendant leurs heures de services, recherche d'un nom/matricule d'un participant)

### **-Données d'identification :**

-données d'identification personnelles :

- Nom, prénom et zone de police du participant
- Nom, adresse professionnelle et numéro de téléphone de la zone de police
- Nom, adresse professionnelle du commanditaire
- Identifiants attribués par le responsable de traitement (matricule ...)
- Nom, prénom, titre, adresses privée et professionnelle, numéros de téléphone privé et professionnel des chargés de cours

Et données d'identification électroniques : GSM des chargés de cours

### **-Caractéristiques personnelles**

Détails personnels (âge, sexe, date de naissance, lieu de naissance, état civil et nationalité) pour les chargés de cours

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'accident du participant (uniquement pour les formations à risque)

### **-Loisirs et intérêts => CV chargé de cours**

Activités de loisir et intérêts (hobbies, sport, autres intérêts)

### **-Études et formations => CV chargé de cours**

Curriculum académique (historique des écoles, établissements, universités fréquentées, nature des cours suivis, diplômes visés résultats d'examens, autres diplômes obtenus, appréciations de progression académique),

Qualifications professionnelles (brevets et formations professionnelles, licences spéciales, pilotage, ...),

Expérience professionnelle (intérêts professionnels, intérêts de recherche, intérêts académiques, sujets de spécialisation, expérience dans l'enseignement, consultations),

Publications (livres, articles, rapports, matériel audiovisuel publié).

### **-Profession et emploi => CV chargé de cours**

Emploi actuel (employeur, titre et description de la fonction, grade, date de recrutement, lieu de travail, spécialisation ou type d'entreprise, modalités et conditions de travail, fonctions antérieures et expérience précédente auprès de l'employeur actuel),

Carrière (emplois et employeurs précédents)

Formation à la fonction (détails des besoins de formation propres à la fonction et de la formation reçue, qualifications obtenues et compétences acquises),

Utilisation de moyens informatiques (évaluation de l'utilisation des moyens informatiques (internet, e-mail, ...))

## **-Enregistrements d'images et/ou de sons**

Images (uniquement sur base d'un consentement)

Images de surveillance (images de caméras de surveillance incluses dans le plan de sûreté mis en place sur le site de l'Académie de Police)

## **Licéité(s) de l'utilisation de ces données**

### -Obligation légale

Base légale :

- Arrêté royal du 6 avril 2008 relatif aux standards de qualité, aux normes pédagogiques et d'encadrement des écoles de police et au collège des directeurs des écoles de police
- Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police.
- Arrêté Royal du 3 décembre 2005 relatif aux formations fonctionnelles des membres du personnel des services de police.

L'arrêté, ci-dessus, précise que les écoles de police doivent tenir compte du Plan fédéral de formation, établi par le Ministre, lors l'élaboration de leur offre annuelle de formation. Ce plan fédéral de formation comprend, sur la base du Plan National de Sécurité (PNS), les thèmes de formation prioritaires pour la formation continuée.

-Contrat : inscription aux formations spécifiques

## **Destinataires et transferts de vos données à caractère personnel**

Dans le cadre de l'exécution de ses missions légales et ses autres missions, La Province de Hainaut peut être amenée à recevoir ou à communiquer vos données à caractère personnel notamment aux destinataires suivants :

-La personne elle-même

-L'employeur (Direction de la formation de la police fédérale intégrée (DRP), chef de corps des zones de police, chef de service en zones de police, responsable RH en zones de police)

-Justice et service de police dans le cadre de faits judiciaires

-Compagnies d'assurance et de courtiers (dans le cadre des accidents de travail)

-Instances de la sécurité sociale

Bien entendu, La Province de Hainaut s'assure que :

- Ces destinataires ne disposent que des données nécessaires à l'exercice de leurs tâches et en proportion de l'obligation légale ou de l'intérêt légitime justifiant ce transfert.
- Ces destinataires s'engagent à respecter le RGPD.

En cas d'éventuel transfert de données hors EU, la Province s'assure de l'adéquation

du pays tiers et prend toutes les mesures y afférant.

Oui car

Utilisation des outils informatiques suivants :

Google-Teams (dans le cadre de l'enseignement à distance) lié à l'adresse professionnelle « police.belgium.eu » sécurisée par la Police Intégrée comme repris dans le protocole RGDP entre Pol Fed et écoles de police agréées (voir annexe).

**Durée de conservation de vos données à caractère personnel**

Cf. Tableau d'archivage réalisé dans le cadre de la certification ISO 9001 obtenue par l'IPFH/APPH